



## Licence taxi ADS

-----  
Par Siheme

Bonjour, j ai divorcé il y a un mois. Mon ex mari a obtenu une ADS avant 2014. Ai-je le droit d'avoir une part de la licence avant les 15 ans. Monsieur me dit que je ne peux pas avoir de part avant les 15 ans. Il lui en reste 6.

Hors dans 6 ans il sera trop tard. Je ne pourrai pas obtenir. Mr m a dit que aujourd'hui la licence ne vaut rien. Mais dans 6 ans oui et il ne me donnera rien.

Pouvez vous m éclairer. Merci